



CENTRE POUR L'
ÉGALITÉ
DES CHANCES
ET LA LUTTE CONTRE
LE RACISME

COLLOQUE

22 octobre 2012, 8h30-17h00

Salle Polak, Résidence Palace,

Rue de la loi 155, 1040 Bruxelles

Etrangers et différences de traitement Quels objectifs ? Comment ? Quelles alternatives ?

Selon le titre de séjour qu'elles ont en main, les personnes étrangères n'ont pas accès aux mêmes services offerts par la société belge ni aux mêmes conditions. Ces différences de traitement sont-elles toujours aussi légitimes qu'elles le semblent à première vue ?

C'est ce que le Centre propose d'examiner lors d'une journée d'étude où ces situations seront confrontées au principe de non-discrimination comme il est consacré en droit belge, en droit européen et en droit international.

Programme

Accueil

08h30 Accueil

09h00 Introduction

Session I : Comment la Cour européenne des droit de l'homme appréhende-t-elle les différences de traitement sur base du statut de séjour ?

09h10 **Orateur:** *Emmanuelle Bribosia, Institut d'études européennes, ULB*

09h40 **Orateur:** *Steven Bouckaert, Juge au Tribunal du travail, Gand*

10h10 Débat

10h40 Pause

**Session 2 : Les instruments offerts par le droit de l'Union européenne.
Comment sont justifiées les différences que le droit de l'Union instaure
en fonction du statut de séjour ?**

11h00 **Orateur:** *Nathan Cambien, Instituut voor Europees recht, KUL /
avocat au Barreaux de Bruxelles*

11h30 **Orateur:** *Karin de Vries, Chercheur droit constitutionnel et administrative,
Vrije Universiteit Amsterdam*

12h00 **Débat**

12h30 **Lunch**

**Session 3 : Le principe d'égalité en droit belge : les articles 10, 11 et 191
de la Constitution.**

13h30 **Orateur:** *Mathieu Lys, Centre de droit public, UCL /
avocat au Barreau de Bruxelles*

14h00 **Orateur:** *Bernadette Renauld, Référendaire à la Cour Constitutionnelle*

14h30 **Débat**

15h00 **Pause**

**Session 4 : Les différences de traitement selon le statut de séjour à la
lumière de la loi antiracisme.**

15h15 **Orateur:** *Ingrid Aendenboom, Conseillère juridique, Centre pour l'égalité des
chances et la lutte contre le racisme*

15h45 **Orateur:** *Joos Roets, Instituut Grondwettelijk Recht, KUL /
Avocat au Barreau de Bruxelles*

16h15 **Débat**

Conclusion

16h45 **Conclusions**
*Patrick Charlier, Coordinateur du Département Discrimination,
Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme*

17h00 **Fin des travaux.**

Participation gratuite, mais inscription obligatoire

Inscription par mail à joke.swankaert@cntr.be

Nous clôturons les inscriptions le 15/10/2012